

# UN SUCCÈS PAS SEULEMENT

Avec la parution du décret abolissant le monopole bancaire en 2014, les verrous réglementaires qui bridaient le financement participatif français ont sauté. L'arrivée, deux ans plus tard, d'un bonus dédié dans les appels d'offres de la CRE a amplifié le mouvement. Aujourd'hui, une douzaine de plateformes permettent à de nouveaux acteurs (citoyens, collectivités) de financer des projets. Ainsi, 39 millions d'euros ont été collectés en 2018 dans le secteur des énergies renouvelables. Après cinq ans de mise en œuvre, quel bilan tirer de cet outil de plus en plus populaire ?



# FINANCIER

FINANCEMENT PARTICIPATIF



# FINANCEMENT PARTICIPATIF : LE VENT SE LÈVE ENFIN !



*Visite du parc de Béganne  
(Morbihan), premier parc  
éolien "citoyen" de France.*

AURÉLIE SHEER/ÉNERGIE PARTAGÉE

Il aura fallu attendre 2014 pour que soient possibles en France des projets financés, voire initiés par des groupes de citoyens. La sortie simultanée des lois Transition énergétique et Numérique a fait sauter les verrous réglementaires. Aujourd'hui, le financement participatif est une tendance de fond, encouragée par l'État *via* un bonus aux appels d'offres de la CRE ou par des Régions... avec quelques questionnements sur le risque de "social washing".

PAR FRANCK TURLAN

**P**aris, 14 mars 2003. C'est la fin de la journée. Les participants sortent un à un d'une salle de conférences de la Cité des sciences et de l'industrie. Pour la première fois en France, l'Ademe et la Commission européenne viennent de placer en haut de l'affiche "l'investissement local dans les énergies renouvelables". L'attente était forte, la déception plus grande encore. Oui, la frustration se lit sur nombre de visages : pendant près de 5 heures, chacun a pu rêver, en écoutant les exemples extraordi-

naires de projets collectifs... en Suisse, au Danemark, en Allemagne. On ne parle pas encore de "financement participatif" ou "citoyen", encore moins de "transition énergétique". Mais les ingrédients sont là, du moins chez nos voisins européens. Pour nous, Français, seul un modeste projet éolien, corseté dans une SAS limitée à

100 actionnaires fortunés, vient illustrer ce dont toute l'assistance rêve : ouvrir les vannes en faveur des renouvelables, libérer les flux financiers et, surtout, ouvrir les esprits et créer du lien. Pour faire de ces installations, parfois perçues comme invasives, non pas un business de plus, mais de vrais projets de territoires ; un projet de société. Comme ce 14 mars 2003 semble loin. Aujourd'hui, l'investissement citoyen dans les énergies renouvelables est une des grandes tendances, qui s'inscrit dans un mouvement plus large de relocalisation des projets et de recherche de sens, de la part de la population comme de ses représentants. « *Nous sommes dans la période de lune de miel de l'énergie citoyenne* », confirme Marc Mossalgue, responsable de la communication d'Énergie partagée. Cet outil d'investissement, issu du milieu associatif et militant, est le pionnier du secteur. Il collecte les fonds des citoyens à l'échelle nationale, et non pas nominativement par projet.

## OBSTACLES ET BARRAGES ADMINISTRATIFS

Lorsqu'il est créé en 2010, il se confronte lui aussi à la forteresse de l'autorité des marchés financiers (AMF) : tout produit de collecte doit alors faire l'objet auprès de l'AMF d'un "prospectus", document très mal nommé puisqu'il s'agit en fait d'un *pensum* d'une centaine de pages... Un "tue-l'amour" efficace, mettant à distance le citoyen qui aurait des velléités d'embrasser l'investissement local dans les renouvelables.

**Début 2010, c'est encore le temps des obstacles en série.**

Il faudra bien la ténacité d'une structure comme Énergie partagée pour aller jusqu'au bout du labyrinthe administratif, et permettre le financement d'un projet novateur comme le parc éolien de Béganne, en Bretagne : premier parc éolien citoyen français, inauguré en 2014 après dix ans de développement. Début 2010, c'est encore le temps des obstacles en série, avec des collectivités locales ne pouvant investir qu'à travers des sociétés d'économie mixte (SEM) forcément majoritaires au capital de sociétés de projet mobilisant plusieurs millions d'euros, ce qui interdit quasiment toute participation des petites communes ou intercommunalités rurales. Quelques syndicats départementaux d'électricité montrent

## PREMIÈRES ASSISES NATIONALES DES ÉNERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES

À l'initiative de l'Ademe notamment, les premières Assises nationales des énergies renouvelables citoyennes sont organisées le 10 décembre à Montpellier. L'occasion pour les collectivités, entreprises, coopératives, associations, etc. de revendiquer un rôle dans la construction de projets locaux d'énergies renouvelables. Cet événement donnera les clés pour :

- savoir comment monter ou soutenir un projet collectif et citoyen ;
- rencontrer des acteurs qui sont déjà passés à l'action ;
- découvrir les dispositifs d'accompagnement.

**Programme et inscription (gratuite) sur :**  
[assises-enr-citoyennes-2019.site.ademe.fr](http://assises-enr-citoyennes-2019.site.ademe.fr)



*Société coopérative de la Ferme d'Escoums, dans les Pyrénées-Orientales.*

FERME ESCOUMS



DANIEL DROUET

la voie, comme celui de Vendée. Mais le citoyen, lui, n'a pas sa place dans une SEM. C'est aussi le temps de la timidité, celle des banques françaises. Les mille citoyens de Béganne auront dû faire appel à la banque néerlandaise Triodos pour boucler le tour de table. Toutefois, le projet breton suscite l'intérêt de quelques homologues français, qui parient également sur le placement éthique et durable : la Nef et le Crédit coopératif...

## ÇA BOUGE ENFIN !

Les pionniers du "renouvelable participatif" avancent, marche après marche. Y compris les professionnels du secteur des énergies renouvelables... Jean-Yves Grandidier, fondateur de Valorem, présent à la fameuse réunion de Paris, embauche un "monsieur financement participatif" qui a pour mission de trouver une brèche dans la réglementation. Claudio Rumolino sera ce poisson-pilote. « *Il n'y avait pas de mode d'emploi. Il fallait inventer* », raconte-t-il. « *J'ai consulté des juristes, vu le service économique de l'ambassade du Danemark, fait traduire la loi danoise sur le financement participatif dans les renouvelables... Et j'ai vu qu'on ne pouvait rien faire en France sans violenter une régulation financière jalousement surveillée par l'AMF.* » Valorem passe par un petit trou de souris en 2012, en créant avec le Crédit coopératif un produit d'épargne spécifique pour permettre le refinancement "citoyen" du parc éolien d'Arfons, qui tourne depuis trois ans : en 45 jours de collecte, 17 personnes du Tarn et de l'Aude placent ainsi chacune entre 3 000 et 25 000 euros.

C'est la préhistoire de ce qui va progressivement se généraliser à partir de 2014, quand une loi sur le numérique et le financement participatif croise miraculeusement une autre, déterminante : la loi sur la transition

*Inauguration d'un modeste système solaire à Donneville, en Haute-Garonne.*

énergétique. Celle-ci met à la corbeille le "prospectus" de l'AMF (jusqu'à 100 000 euros d'investissement, dans un premier temps).

Et elle autorise toute collectivité à investir directement dans un projet d'énergie renouvelable. De quoi favoriser la concrétisation du concept de territoire à énergie positive jusqu'ici porté par le milieu associatif et militant, réuni notamment au sein du réseau pour la transition énergétique, le Cler. Le concept est désormais repris et encouragé par l'État, avec son dispositif "territoire à énergie positive... pour la croissance verte". Pour les pionniers, ce n'est pas une récupération, mais une consécration.

## LA MACHINE EST LANCÉE

Julien Hostache fait partie de ceux qui ont vu dans le numérique un vecteur de la transition énergétique. En 2014, il crée la plateforme Enerfip avec trois autres jeunes gens, issus comme lui du développement des énergies renouvelables ou de la finance et du numérique. « *Dans les réunions publiques, j'entendais des citoyens et des élus me dire : "on aimerait bien avoir une part du gâteau, ne pas se contenter de la fiscalité."* Et il y a une dimension sociétale : beaucoup de Français veulent reprendre la main

sur leur épargne et lui donner du sens : moins de 10 % des fonds placés sur des livrets développement durable financent réellement des projets durables », explique-t-il. 60 000 euros sont collectés par Enerfip la première année, près d'un million dès l'année suivante. Pour 2019, la collecte devrait avoisiner les 15 millions d'euros... Les premiers investisseurs militants sont rejoints par des personnes surtout intéressées par des rendements annuels voisins de 5 %. « Tout reste à faire. Les Français ont une épargne de plusieurs dizaines de milliards d'euros », souligne Julien Hostache, qui garde pourtant la tête froide : « pour chaque projet, nous menons une action de terrain avec des permanences, des ateliers didactiques, la présence sur les marchés... Ça fait marrer certains, qui nous traitent "d'épiciers". Mais dans les énergies renouvelables, on ne peut pas être une plateforme hors sol, sinon on se plante. »

Ne pas se laisser déborder par la technologie et rester à taille humaine, c'est aussi le credo de Laure Verhaeghe, cofondatrice à la même période d'une autre plateforme : Lendosphère.

Avec six salariés à ce jour, l'entreprise a réuni depuis ses débuts 12 000 investisseurs, inscrits sur l'un des 168 projets qu'elle a sélectionnés. « Ça augmente de façon régulière : tous les jours, nous avons entre 5 et 15 nouvelles personnes qui investissent. Nous doublons chaque année le montant de la collecte. Certains pensaient que l'évolution serait exponentielle ; ce n'est pas le cas. Les épargnants ont un comportement prudent. Beaucoup attendent d'être remboursés sur un projet pour réinvestir sur un autre. C'est louable, et préférable. 99 % des investisseurs sont des personnes non initiées, qui nous font confiance sur notre compétence à analyser le risque. » D'où la nécessité d'un délai pour sélectionner les projets, et d'un autre, beaucoup plus long encore, pour donner de l'information : « on fait des réunions sur le terrain, d'abord auprès des riverains pour qu'ils en aient la primeur, puis via la plateforme. Le bouche-à-oreille reste très important. »

### LE BONUS "INVESTISSEMENT LOCAL" DONNE DE L'ÉLAN

Comme les autres plateformes, Lendosphère note une accélération de l'activité depuis l'introduction du bonus "investissement local" dans les appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) (3 €/MWh, ce qui peut représenter selon Énergie partagée jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires sur la durée). Environ 60 % des lauréats ont coché la case "participatif". De ce fait, environ trois projets sur quatre financés via les plateformes portent aujourd'hui sur la filière photovoltaïque, où le seuil des 40 % de fonds propres locaux exigé par la CRE reste acces-

## « L'ÉNERGIE PARTICIPATIVE DURE TROIS ANS »

Avec cette formule-choc, Énergie partagée cible « l'engouement en trompe-l'œil » du bonus "financement participatif" instauré par la CRE, et en particulier une de ses modalités : les développeurs candidats s'engagent "seulement" sur un maintien des fonds locaux pour une période minimale de trois ans... avec du flou sur la mise en œuvre effective et des interrogations sur la place du citoyen investisseur à la 4<sup>e</sup> année. « Sans participation active et physique du territoire à l'animation et à la gouvernance de ces projets, l'implication des citoyens reste digitale. Ça ne permet pas de faire levier vers une dynamique collective de transition énergétique sur le long terme », estime Marc Mossalgue, d'Énergie partagée. Un point de vue que ne partage pas du tout Claudio Rumolino, de Valorem : « en dehors du cercle militant, on le voit sur nos projets, la demande de partage de la gouvernance est confidentielle. Je veux une transition énergétique et je ne veux pas me priver d'une personne qui veut simplement apporter ses sous. »

De fait, la majorité des fonds collectés par les plateformes de financement va sur un système d'obligations : le citoyen prête alors son argent, comme le ferait une banque. Il ne rentre pas dans l'actionariat qui, lui, le fait possiblement accéder à la gouvernance des projets. Pour Enerfip, l'une des rares plateformes à proposer les deux modalités de participation financière, l'actionariat ne représente que 10 % des sommes collectées. « Beaucoup de gens ne veulent pas être actionnaires pendant vingt ans ; c'est trop loin et ça fait peur. Prendre des obligations sur trois à cinq ans, c'est un premier pas », estime Julien Hostache, qui trouve « dommageable » d'opposer les deux modes d'investissement. Reste que la formule de l'actionariat se traduit évidemment par des retombées sociales et économiques maximisées sur le plan local. Énergie partagée va publier prochainement une étude menée à partir de la centaine de réalisations qu'elle a déjà financée (200 autres sont en cours de développement). Il en ressort notamment que l'impact économique est dix fois supérieur à celui d'un projet "basique", où seuls la fiscalité et les loyers profitent au territoire.

**Pour en savoir plus :** [www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)

## PROJET CITOYEN ET PROJET PARTICIPATIF : QUELLE DIFFÉRENCE ?



SOURCE : CIRENA

sible. C'est plus compliqué pour l'éolien, où il faut parvenir à mobiliser de fait plus de 1,5 million d'euros de fonds "locaux" (département d'implantation et départements limitrophes).

Le financement participatif est-il un remède aux multiples contestations de riverains et aux recours juridiques, qui freinent le développement des infrastructures renouvelables, l'éolien terrestre en particulier ? Personne ne se risque à répondre par l'affirmative. Pour Julien Hostache, c'est tout au plus un moyen de « fédérer les gens favorables à un projet. On voit rarement les gens défiler dans la rue et dire qu'ils sont "pour". Là, notamment par des pétitions avant la phase d'investissement, on leur donne de la visibilité. Ça rééquilibre. » Du point de vue de Claudio Rumolino, « le financement participatif n'est pas un vaccin contre les recours, mais une action de prévention [...] et une carte de visite pour le développeur : ça ouvre des portes et permet de meilleures relations sur le territoire, avec la population et les élus. »

**« Cet outil n'est pas fait pour acheter la paix sociale, mais pour mieux partager la richesse. »**

### INTÉGRATION OU SOCIAL WASHING ?

Le financement participatif peut-il relever sur certains projets de la seule communication, voire de la manipulation, du "social washing" ? Assurément. Énergie partagée dénonce une « regrettable confusion sémantique entretenue entre "financement participatif" et "participation locale" » (lire encadré p. 13). Julien Hostache raconte de son côté comment son entreprise a refusé l'offre alléchante d'un important développeur, confronté à une opposition locale dure : « il voulait faire du participatif vite fait, avec une grosse rémunération à 8 %. On a dit non, car pour nous, c'était voué à l'échec, et la suite nous a donné raison... Il faut une vraie intégration territoriale pour un projet, travaillée sur la durée et pas polluée par l'argent [...] Cet outil n'est pas fait pour acheter la paix sociale, mais pour mieux partager la richesse. » Ce positionnement véritablement politique ne serait pas pour déplaire à Agnès Langevine.

*Le schéma distingue le projet "participatif" du projet "citoyen", plus exigeant en termes d'implication.*

Cette élue écologiste, vice-présidente de la Région Occitanie, porte avec conviction un appel à projets conjoint avec l'Ademe, qui en est déjà à sa cinquième édition : "Énergies renouvelables coopératives et citoyennes". En partenariat avec tout le tissu régional de l'économie sociale et solidaire, notamment Enercoop, plusieurs dizaines de projets sont déjà réalisés ou en phase de développement, à travers une aide à la décision permettant une animation et des pré-études techniques indépendantes ; avec une "carotte" en fin de parcours : pour 1 euro citoyen que la société coopérative aura collecté, la Région lui versera 1 euro de subvention (jusqu'à 100 000 euros).

Les résultats de ce dispositif innovant seront analysés lors des premières Assises nationales des énergies renouvelables citoyennes, organisées le 10 décembre à Montpellier. « Nous avons créé une belle dynamique, où c'est le citoyen lui-même qui relaie les enjeux énergétiques et climatiques », souligne l'élue d'Occitanie. « Il amplifie les messages que nous portons autour de la transition énergétique et de notre ambition d'être en 2050 la première région d'Europe à énergie positive. Il le fait en les rendant concrets... et joyeux ! » Agnès Langevine garde en mémoire l'inauguration du premier système solaire d'une coopérative du Gard, sur le toit d'une école : « les grands-parents avaient pris des parts pour les enfants », se souvient-elle. Les trois générations du village étaient rassemblées dans la cour de l'école de Sanilhac-Sagriès (Gard), autour d'un modeste 9 kW : un projet simple, beau à partager, comme un lever de soleil. ■

# QUELLES PLATEFORMES FINANCENT LES EnR ?

Une douzaine de plateformes proposent aujourd'hui de financer des projets EnR, majoritairement sous forme de prêts, mais les offres en obligations et actions se développent également. Une moitié de ces plateformes est spécialisée dans les énergies renouvelables\* ; d'autres accueillent des projets divers, notamment immobiliers. PAR ANNE-CLAIRE POIRIER

## Akuocoop\*

**Année de création :** 2017  
**Projets financés :** 11  
 (3 depuis janvier 2019)  
**Montant collecté :** 5 M€  
 (1,6 M€ depuis janvier 2019)  
**Type de financement :** prêt participatif  
**Type d'énergie :** solaire, hydroélectricité, éolien, biomasse

## Collecticity

Spécialisé sur le financement des collectivités locales  
**Année de création :** 2016  
**Projets financés :** 5  
 (2 depuis janvier 2019)  
**Montant collecté :** 123 400 €  
**Type de financement :** dette  
**Type d'énergie :** photovoltaïque

## Enerfip\*

**Année de création :** 2014  
**Projets financés :** 124  
 (41 depuis janvier 2019)  
**Montant collecté :** 24,8 M€  
 (9 M€ depuis janvier 2019)  
**Type de financement :** equity, dette (obligations simples, obligations convertibles et prêts)  
**Type d'énergie :** solaire, éolien, biomasse bois, méthanisation, hydroélectricité, efficacité énergétique  
**Commission sur la collecte (si succès) :** 3 à 7 % TTC

## Énergie partagée\*

**Année de création :** 2008  
**Projets financés :** 68  
**Montant collecté :** 21 M€  
**Type de financement :** equity  
**Type d'énergie :** solaire, éolien, bois énergie, hydroélectricité, méthanisation...

## Feedelios

**Année de création :** 2014  
**Projets financés :** 3 (2 en cours)  
**Montant collecté :** 154 k€  
 (1,2 M€ en cours)  
**Type de financement :** equity et dette minibons  
**Type d'énergie :** solaire, déchets  
**Commission sur la collecte (si succès) :** 4 %

## Lendopolis

**Année de création :** 2014  
**Projets financés :** 68  
 (50 depuis janvier 2019)  
**Montant collecté :** 20 M€  
 (14 M€ depuis janvier 2019)  
**Type de financement :** equity, dette  
**Type d'énergie :** solaire, éolien, biomasse/méthanisation, réseaux de chaleur, hydro, efficacité énergétique  
**Commission sur la collecte (si succès) :** 4 % HT

## Lendosphère\*

**Année de création :** 2015  
**Projets financés :** 168  
 (46 depuis janvier 2019)  
**Montant collecté :** 50 M€  
 (13,6 M€ depuis janvier 2019)  
**Type de financement :** equity, dette  
**Type d'énergie :** solaire, éolien, méthanisation et réseau de chaleur  
**Commission sur la collecte (si succès) :** entre 2 et 6 %

## Lumo\*

**Année de création :** 2012  
**Projets financés :** 84 (31 depuis janvier 2019)  
**Montant collecté :** 7,8 M€  
 (1,1 M€ depuis janvier 2019)  
**Type de financement :** obligations, obligations convertibles, minibons

**Type d'énergie :** solaire, éolienne, hydroélectricité  
**Commission sur la collecte (si succès) :** 4 à 10 %

## Miimosa Transition\*

**Année de création :** 2019  
**Projets financés :** 5  
**Montant collecté :** 680 000 €  
**Type de financement :** obligation, minibons, prêt  
**Type d'énergie :** méthanisation, solaire, éolien  
**Commission sur la collecte (si succès) :** 4 % HT

## Tudigo

**Année de création :** 2012  
**Projets financés :** 35  
 (20 depuis janvier 2019)  
**Montant collecté :** 15 M€  
 (9 M€ depuis janvier 2019)  
**Type de financement :** actions, obligations ou obligations convertibles  
**Type d'énergie :** hydroélectricité, photovoltaïque, éolien, méthanisation  
**Commission sur la collecte (si succès) :** 4 % HT

## Wiseed

**Année de création :** 2008 pour le financement de projets innovants, 2016 pour le financement de la production d'EnR  
**Projets financés :** 50  
 (10 depuis janvier 2019)  
**Montant collecté :** 35 M€ incluant innovant et production  
**Type de financement :** obligations, capital  
**Type d'énergie :** PV, éolien, biomasse  
**Commission sur la collecte (si succès) :** entre 6 et 10 %



# LE FINANCEMENT PARTICIPATIF UN OUTIL COMME LES



NATTANAN23/PIXABAY

Le financement participatif grimpe en flèche depuis cinq ans, porté par un cadre réglementaire favorable et un réseau de plateformes Internet dédiées. Comment les développeurs de projets d'énergies renouvelables s'approprient-ils cet outil bien plus que financier ? PAR ANNE-CLAIRE POIRIER

**D**epuis la parution, en 2014, du décret abolissant le monopole bancaire, le financement participatif connaît une croissance exponentielle en France : + 20 % en 2018 pour atteindre 1,4 milliard d'euros collectés<sup>(1)</sup>. Le seul secteur des EnR affiche, lui, + 89 %, frôlant ainsi les 39 millions d'euros collectés en 2018<sup>(2)</sup> et « on s'attend à un nouveau doublement pour

2019 », anticipe Nicolas de Feraudy, directeur général de la plateforme Lendopolis.

## INCROYABLE POTENTIEL

Ce chiffre est à mettre en regard des 41 milliards d'euros investis annuellement dans le secteur de la transition énergétique et des 5 000 milliards que pèse l'épargne des ménages français. Il témoigne à la fois du poids anecdotique du financement participatif dans la transition énergétique et de son incroyable potentiel. En effet, selon une enquête de l'Ademe de 2017, 56 % des sondés se disent prêts à placer une partie de leur épargne dans des projets d'énergie renouvelable dans leur région. « *Non seulement, c'est une épargne qui a du sens, mais le couple rendement-risque est inédit et attrayant* »,

**56 % des sondés se disent prêts à placer une partie de leur épargne dans des projets d'énergie renouvelable dans leur région.**

commente Nicolas de Feraudy. De ce point de vue, le cadre réglementaire tricolore est nettement en faveur des projets participatifs et citoyens : tout en fixant des garde-fous visant à protéger les investisseurs, l'État a progressivement augmenté les plafonds de collecte, passant de 100 000 euros par projet à 2,5 millions d'euros et, d'ici fin novembre, à 8 millions d'euros. Depuis 2016, les appels d'offres CRE (Commission de régulation de l'énergie) intègrent en outre un bonus participatif attrayant et plusieurs régions ont également lancé des appels à projets dédiés, à l'instar de l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine ou Auvergne-Rhône-Alpes.

Parallèlement, le secteur s'est structuré – notamment autour d'une dizaine de plateformes Internet – et les porteurs de projets ont fait évoluer leurs habitudes pour intégrer toujours plus cette dimension participative. « *Le*

## L'AVÈNEMENT DES PLATEFORMES A FAIT DÉCOLLER LE PARTICIPATIF

Parallèlement, le secteur s'est structuré – notamment autour d'une dizaine de plateformes Internet – et les porteurs de projets ont fait évoluer leurs habitudes pour intégrer toujours plus cette dimension participative. « *Le*

# AUTRES ?

## CHIFFRES-CLÉS 2018

Projets financiers: **153**  
 Montant levé: **38,71 M€**  
 Capacité totale des projets financés: **1 131 MW**  
 Évolution par rapport à 2017: **+ 89 %**

SOURCE : GREENUNIVERS (2019)

législateur a fait en sorte que cela devienne un réflexe chez la quasi-totalité des développeurs », estime aujourd'hui Laure Verhaeghe, cofondatrice de Lendosphère, leader du financement participatif EnR. De son côté, Claudio Rumolino, chargé du financement participatif chez Valorem, assure que « l'avènement des plateformes a permis de systématiser les choses en apportant une ergonomie appréciable ». Le développeur EnR a lancé sa première épargne éolienne en 2012: 43 opérations plus tard, « les choses sont désormais rodées », assure Claudio Rumolino.

## PARTICIPATIF ET ACCEPTABILITÉ

Les raisons qui poussent les porteurs de projets à recourir au financement participatif sont prioritairement extrafinancières. « Initialement, c'est un outil avec une double vocation. D'abord favoriser l'acceptabilité locale du projet et, plus largement, être un vecteur pédagogique de la transition énergétique », explique Nicolas de Feraudy. « Les vertus sont multiples: ça fait parler du projet, de l'entreprise... » ajoute Claudio Rumolino « Cela permet aux gens d'être impliqués et informés, au-delà des seules réunions publiques », estime de son côté Émilie Thérrouin, responsable communication chez H2Air.

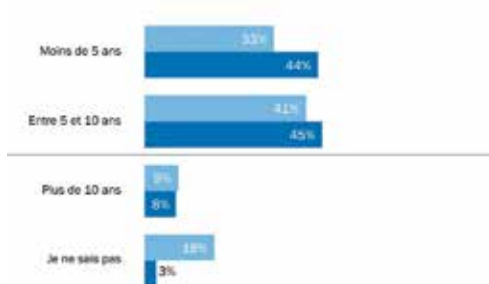
De ce point de vue, le bilan semble plutôt concluant. Un sondage commandé par l'association Financement participatif France et le ministère de la Transition énergétique à l'institut YouGov<sup>(3)</sup> révèle que les personnes ayant déjà investi sont nettement plus favorables à

## LES ATTENTES DES INVESTISSEURS VIS-À-VIS DES EnR

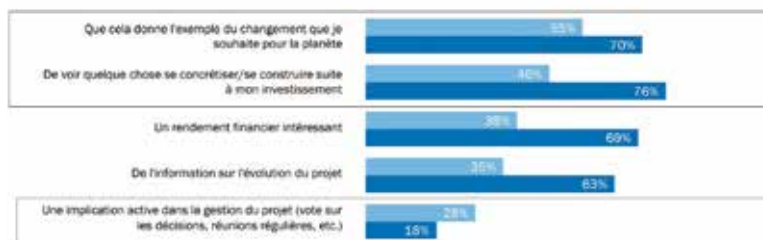
Motivations pour investir dans les énergies renouvelables



Durée maximale de placement dans les projets d'investissement en EnR



Attentes vis-à-vis de l'investissement



■ Investisseurs ou intéressés à l'idée d'investir au sein de la population française (16+) (n=472) ■ Investisseurs Plateformes (n=2367)

Évolution de l'opinion sur le secteur des énergies renouvelables après investissement



SOURCE : YOUNGOV.COM

l'installation d'un projet EnR à moins de 10 km de chez eux (à 81 %) que les autres Français (56 %). En outre, 66 % d'entre eux estiment s'être forgé une opinion des EnR « plus à beaucoup plus positive » après leur premier investissement.

### BONUS CRE : UNE RENTABILITÉ ACCRUE MAIS DES RÈGLES COMPLEXES

L'introduction en 2016 d'un bonus participatif dans les appels d'offres CRE a ajouté une dimension plus financière – et plus opportuniste ? – à la chose. Depuis, environ 36 % des projets lauréats s'en sont saisis (toutes filières confondues). « *L'attractivité financière du bonus est d'autant plus forte que le tarif moyen de la filière est faible* », pointait en mai 2019 une étude de l'Iddri<sup>(4)</sup>. Selon son auteur, « *pour un bonus de 3 euros, le coût de la collecte représente environ 10 à 20 % de la rémunération additionnelle obtenue sur une durée de 20 ans* », de sorte que « *pour les filières très compétitives (éolien terrestre, photovoltaïque au sol), ce bonus équivaut à un supplément de chiffre d'affaires "net" pouvant atteindre 4 %, représentant un gain de rentabilité considérable.* » Attention cependant à ne pas échouer dans sa collecte, car le bonus se transforme alors en malus d'un montant équivalent, ce qui peut bien souvent signifier la mort du projet.

En outre, les multiples changements de règles instillés par la CRE ont complexifié les choses, au point de dissuader certains porteurs de projets. « *L'utilisation du bonus est passée de 42 % sur les trois premières tranches de l'appel d'offres bâtiment à 19 % aujourd'hui* », illustre par exemple Nicolas de Feraudy. « *Sur les centrales au sol, le taux a chuté dans une moindre mesure, passant de 77 % à 63 %* ». Selon les vagues d'appels d'offres, les développeurs jonglent avec différents outils : prêts, minibons, obligations, actions... « *Chacun nécessite un montage financier et juridique spécifique* », témoigne Louis Catala, manager chez le

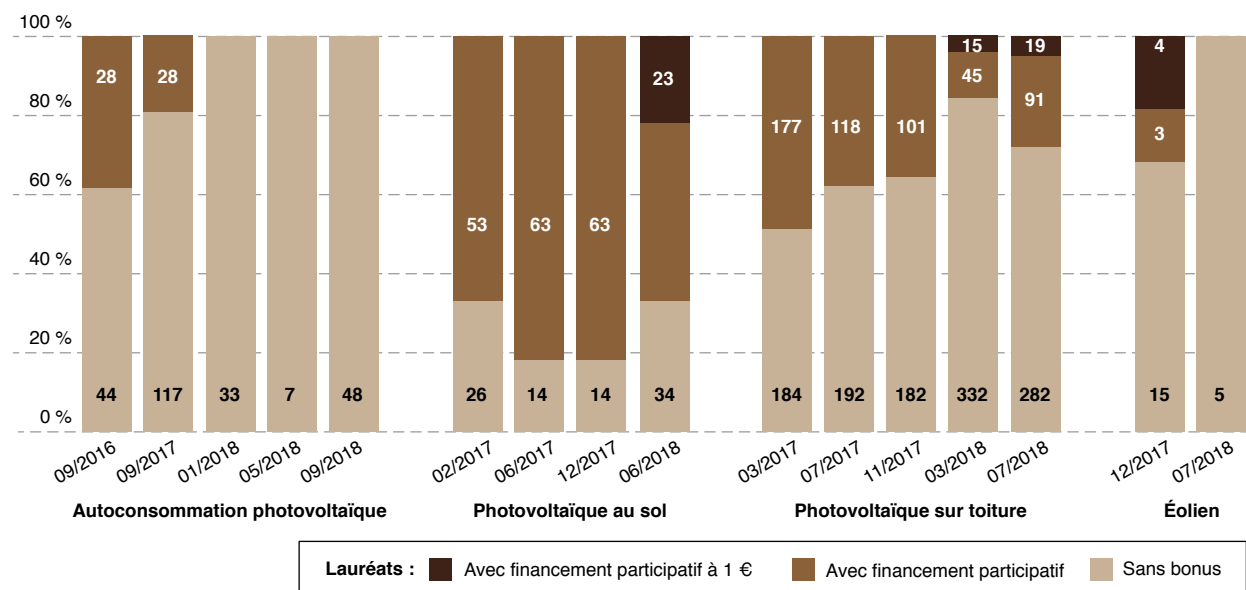
spécialiste de l'ingénierie financière Finergreen. Résultat, les opérateurs témoignent souvent d'un « parcours du combattant » pour sécuriser la première opération, même si après « *les choses déroulent* ».

### DE "PURISTES" À "OPPORTUNISTES"

Depuis fin 2017, les règles se sont enfin stabilisées. Le régime, plus exigeant qu'au début, propose un barème double : 1 €/MWh si 10 % du financement total est d'origine citoyenne, 3 €/MWh pour 40 % des fonds propres. Les conséquences de ce nouveau régime se font déjà sentir, selon Nicolas de Feraudy : « *D'une part, les porteurs de projets se détournent du bonus à 1 €/MWh jugé non rentable. En outre, le bonus est plus utilisé sur les grands projets. En dessous de 500 kW de projet, ce n'est pas rentable et nous conseillons à nos clients de ne pas s'engager* ». Enfin, cette nouvelle règle n'est pas parvenue à départager les « puristes » des « opportunistes ».

L'association Énergie partagée continue, par exemple, de regretter que le bonus soit conditionné à une durée d'engagement des citoyens de trois ans minimum, tandis que la prime est accordée sur quinze à vingt ans. « *Les participations locales seraient-elles une simple caution pour obtenir le bonus ?* », interroge ainsi Marc

## ÉVOLUTION DU RECOURS AU BONUS PARTICIPATIF\* POUR DIFFÉRENTES FILIÈRES



\* Dans le cadre des appels d'offres de la CRE (la plupart du financement participatif dans l'éolien se fait hors appel d'offres).

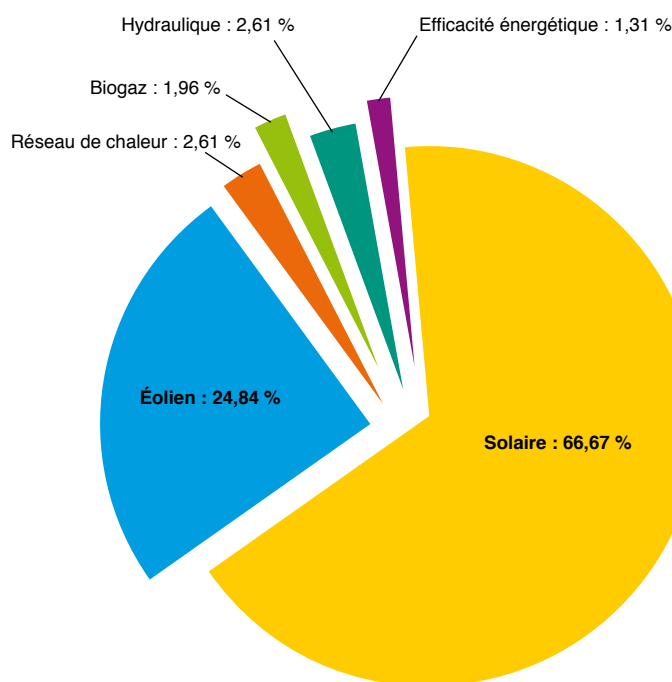
SOURCE : IDDRI, DONNÉES CRE

Mossalgue, le responsable de la communication. Une partie de la réponse se trouve dans le nombre de projets ayant recours au financement participatif en dehors de tout appel d'offres. « *Sur notre plateforme, seuls un tiers des projets y ont recours dans le cadre du bonus* », confie Laure Verhaeghe. Dans l'éolien par exemple, peu de lauréats ont souhaité cocher la case "participatif" aux appels d'offres car les montants à collecter sont conséquents, mais plusieurs d'entre eux recourent tout de même au financement participatif pour se rapprocher des riverains. En 2018, l'éolien a représenté 25 % des projets ayant eu recours au financement participatif.

## UN OUTIL FINANCIER

Ponctuellement, le financement participatif peut aussi être un véritable outil pour financer des projets jugés plus risqués. « *Pour le financement de certains projets à l'international, par exemple, les taux bancaires sont plus importants que de recourir aux prêts participatifs* », témoigne Laure Verhaeghe. Lendosphere propose en outre du financement "bridge loan" ou prêt-relais. « *L'idée est de financer les premières étapes d'un projet avant que le financement bancaire ne soit contractualisé* », commente Laure Verhaeghe. Dans ces situations, le travail de la plateforme est crucial pour s'assurer que les projets sont réellement viables. Mais le cas échéant, le financement participatif comble alors un vrai besoin pour les porteurs. ■

## PROJETS FINANCÉS EN 2018



- 1) Financement participatif France, Baromètre du crowdfunding en France 2018, janvier 2019.
- 2) GreenUnivers, Baromètre 2018 du crowdfunding EnR : un record de 38 M€ collectés, avril 2019.
- 3) Financement participatif France, MTES, YouGov, Restitution de l'enquête sur le financement participatif des énergies renouvelables, avril 2019.
- 4) Rüdinger A., Les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables en France, Iddri, mai 2019.

## QUID DU LABEL "FINANCE PARTICIPATIVE POUR LA CROISSANCE VERTE" ?

Fin 2017, l'association Financement participatif France et le ministère de la Transition écologique et solidaire ont créé le label "Finance participative pour la croissance verte" visant à distinguer les projets qui « *financent l'économie verte* ». En deux ans, 21 plateformes labellisatrices ont estampillé 50 projets. Les projets d'énergies renouvelables sont surreprésentés avec 28 projets labellisés. Le retour d'expérience reste cependant mitigé. Étant peu connu du grand public, le label revêt une importance toute relative pour les développeurs : seuls Valorem et Akuo continuent d'y recourir quasi systématiquement. « *Cela permet d'avoir le sceau du ministère* », commente Yann Kerhoas, responsable finance verte au ministère. Mais dans les faits, l'obtention du label ne change pas grand-chose. « *En outre, pointe un connaisseur, c'est un label avec une dimension éthique mais qui ne garantit pas que le projet sera plus fiable ou sécurisé qu'un autre* ». Début 2020, l'instance de gouvernance du label se réunira et « *nous aurons une réflexion sur son utilité* », reconnaît Yann Kerhoas. L'idée n'est pas de le supprimer, mais d'accroître ses avantages pour les porteurs de projets : « *qu'il devienne un argument auprès des collectivités* », vise par exemple le responsable du ministère.